Commune des Avirons

Extrait N° 16 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 23 septembre 2011

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 29 SEP. 2011 que la convocation du conseil a été faite le **16 juin 2011** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **25**.

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★

L'an deux mil onze, le vingt trois septembre à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur** Michel **DENNEMONT, Maire.**

Présents : M. MONDON René - Mme Line Rose BAILLIF – Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline- M. ESCHYLE Gilles – Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique – M. Lucien RIVIERE - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane – M. SERMANDE Jean-Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mikaël - RIVIERE Raphaël – Mme Liliane BARET – M. Vincent CLOTAGATIDE – Mme Colette CADERBY – M. Eric FERRERE - M. GRONDIN Jacki –M. Michel REMY.

Absent : M. Jean-Daniel DENNEMONT

Procuration : Mme Marie-Josée JULLIEN a donné mandat à Mme Roseline LUCAS – **M. Ricardot BADER** a donné mandat à M. René MONDON – **Mme Fernande BETON** a donné mandat à M. Eric FERRERE.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **M. Vincent CLOTAGATIDE** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 16 / REHABILITATION DU GYMNASE
- Approbation du plan de financement définitif

Par délibération en date du 7 janvier 2011, le Conseil Municipal a approuvé le dossier projet pour la réhabilitation du gymnase pour un coût de **1 752 750,40 euros TTC** avec un financement de la Région de l'ordre de **1 292 350,62 euros.**

Un approfondissement technique du dossier avant de passer au stade consultation des entreprises a révélé la nécessité d'adjoindre des travaux complémentaires (pose d'une sur-toiture, création d'un local de stockage, installation d'un ascenseur et dotation en équipements sportifs), le coût des travaux a ainsi évolué pour atteindre un montant de **2 200 454,49 euros TTC**.

Aux fins d'assurer le financement complémentaire de l'opération, il est proposé au conseil d'y affecter l'enveloppe 2011 du Contrat de Coopération Communale attribué par le Conseil Général.

Le plan de financement remanié devient le suivant :

Coût H.T du projet : (dont travaux pour 2 028 068,65 H.T Et maîtrise d'œuvre plus honoraires divers (topos, CSPS, contrôle technique etc…) pour 147 465,54 euros H.T)	**2 175 534,10**
<u>Financement définitif</u> :	
Participation de la Région Réunion (sur un plafond travaux de 1 615 438,27 euros H.T – montant au stade projet)	**1 292 350,62**
Participation du Conseil Général – CCC – dispositif 2011	**384 620,00**
Participation communale :	**498 563,58**

A titre indicatif, le Conseil est informé que les offres ont été remises en mairie. L'analyse est en cours.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Valider le dossier projet définitif ;
- Approuver le plan de financement définitif

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le dossier projet définitif ;
- Approuve le plan de financement définitif tel que présenté.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★